

Présentation de L'appel à projets 2011

Association de préfiguration de la Fondation Internationale de Recherche Appliquée sur le Handicap (FIRAH)

Ce document est composé de 5 parties :

1/ Une présentation générale de la Fondation pour préciser le cadre général dans lequel s'inscrit cet appel à projet 2011.

2/ Qu'est ce que la FIRAH entend par les termes de « recherche appliquée sur le handicap » ?

3 / Les 6 critères de sélection pour l'appel à projet 2011.

4 / Les dates de l'appel à projet 2011.

5 / Le format d'une lettre d'intention pour l'appel à projet 2011.

Présentation de la Fondation Internationale de Recherche Appliquée sur le Handicap (FIRAH)

Les deux pages suivantes ont pour objectif de présenter globalement le projet et les engagements de cette Fondation pour donner le cadre général dans lequel s'inscrit son appel à projet 2011.

Le projet de la Fondation

Le projet de la fondation s'articule autour de 2 axes complémentaires essentiels à la réalisation de son mandat :

- L'ouverture d'appels à projets visant à sélectionner et à financer des projets de recherche appliquée.
- La diffusion, la promotion et la valorisation de connaissances produites par les recherches financées par la fondation mais aussi par d'autres initiatives ayant généré des connaissances importantes et qui doivent être mises à disposition des personnes handicapées¹, de leurs familles, des professionnels du secteur, des formateurs, des chercheurs, des décideurs politiques et du grand public.

De façon générale, dans l'ensemble de son projet institutionnel, la Fondation portera une attention particulière à garder un équilibre entre le financement des projets de recherche appliquée et la promotion, diffusion et valorisation des connaissances, c'est-à-dire, la « mise en action concrète » des connaissances produites par la recherche.

La Fondation par ses activités devra recenser, étudier puis valoriser des savoirs et des pratiques innovantes dans le domaine du handicap.

¹ Nous avons choisi d'utiliser le terme « personnes handicapées » utilisé au niveau international dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Son sens dans ce document est similaire à celui de personnes en situation de handicap (souvent repris par les associations françaises) ou personnes ayant des incapacités (courant au Québec).

Les engagements de la Fondation

- Le **changement de regard** porté sur les personnes handicapées est un enjeu majeur de la Fondation Internationale de la Recherche Appliquée sur le Handicap. Il importe de ne pas stigmatiser les personnes sur la base de leurs incapacités ou déficiences et de changer la perception de la société pour assurer une véritable participation sociale² des personnes handicapées.

- **La Fondation a choisi de situer le débat sur le handicap dans sa dimension internationale.** Le droit à l'égalité de tous les citoyens, sur lequel la Fondation axe son engagement, relève de principes démocratiques et moraux dont les frontières ne s'arrêtent pas à celles de la France. La Fondation souhaite promouvoir et diffuser des savoirs et des pratiques innovantes en matière de handicap vers l'international, et inversement, collecter et utiliser des modèles étrangers pour les valoriser et les relayer en France, en favorisant les coopérations transfrontalières. La Fondation portera une attention particulière aux projets visant à des transferts de compétences vers les pays du Sud.

- Au regard de la conception sociale du handicap définie comme le résultat de l'interaction entre les incapacités de la personne et les obstacles de l'environnement, l'objectif de la Fondation est l'innovation dans la recherche appliquée sur **l'accompagnement des personnes handicapées** et sur la transformation de **l'environnement pour qu'il soit facilitateur de la participation sociale.**

- Enfin, l'approche de la Fondation à l'égard des personnes handicapées et de leurs familles s'inscrit dans le **cadre plus général des politiques en direction des personnes handicapées** permettant la prise en compte effective **des principes d'accessibilité et de compensation** pour une pleine égalité des opportunités dans le respect des principes posés par la Convention Internationale relative aux droits des personnes handicapées.

La finalité des actions de la Fondation est d'améliorer la participation sociale des personnes handicapées en travaillant à la fois sur l'accompagnement de la personne et sur la transformation vers un environnement inclusif et facilitateur.

² La participation sociale est ici définie comme l'opposé de la situation de handicap. La participation sociale concerne donc l'ensemble des activités qu'une personne doit réaliser pour assurer sa survie et celles concernant ses choix de vie personnelle. Elle est mesurée par la réalisation des activités de la vie quotidienne et domestique ainsi que par l'ensemble des rôles sociaux.

Qu'est ce que la FIRAH entend par les termes de « recherche appliquée sur le handicap » ?

1/ La recherche appliquée.....

On différencie généralement la recherche appliquée de la recherche fondamentale car son objectif premier n'est pas la production de nouvelles connaissances théoriques et générales.

La recherche fondamentale a pour but principalement (mais pas toujours exclusivement) la production de nouvelles connaissances scientifiques indépendamment des perspectives d'application.

La recherche appliquée, de son côté, a pour objectif de résoudre des problèmes pratiques et pas seulement de développer des savoirs théoriques.

On peut donc ainsi établir un lien entre la recherche appliquée et l'amélioration des conditions de vie. Comme la recherche appliquée est en lien avec les situations de vie réelle, les protocoles devront toujours être adaptés au contexte. De plus, précision et transparence sont toujours nécessaires au niveau de la méthodologie.

Pour la FIRAH, la recherche appliquée prend en compte les éléments suivants :

La recherche appliquée est une recherche, et obéit à ses règles : il s'agit ici, à partir de l'observation d'une situation, de se fixer un objectif, dont l'atteinte est susceptible d'améliorer la condition de vie de personnes handicapées. Les paramètres du succès de la recherche doivent être précisés et être accessibles à l'évaluation. De même, les hypothèses sur lesquelles le travail se fonde, doivent être explicites.

- Cette recherche peut être mono-disciplinaire, par exemple de type technique comme la mise au point ou l'amélioration d'un dispositif matériel favorisant l'autonomie des personnes handicapées.
- Elle peut aussi impliquer une approche pluridisciplinaire et s'appuyer alors, par exemple, sur un ensemble de savoirs faire permettant d'aborder la personne de façon globale afin d'améliorer sa participation sociale. Dans ce second cadre, les travaux situés dans des champs variés (sociologique, ethnologique, psychologique, pédagogique...) et favorisant des liens pluridisciplinaires seront appréciés.

- La recherche appliquée a pour finalité de proposer des propositions d'action dans le but de résoudre des problèmes spécifiques d'usage pratique.
Elle doit donc permettre de commencer une nouvelle action ou pratique, elle doit produire des changements et de la nouveauté.
- La recherche appliquée doit aider à comprendre une pratique dans le but de la transformer en l'améliorant.
Elle analyse des bonnes pratiques mises en œuvre pour en tester la réelle efficacité ou efficience, en cela elle intervient, par exemple, dans l'analyse et la validation d'une action expérimentale avec une ou des hypothèses, des critères de succès et d'insuccès pour produire des éléments d'amélioration et permettre leur démultiplication.
- La recherche appliquée peut définir les éléments d'une bonne pratique et rechercher comment les mettre en œuvre concrètement (Etude prospective).
Elle peut permettre de développer des connaissances pour qu'un principe soit mis en pratique concrètement (pour cela la FIRAH considérera les principes de la Convention relative aux droits des personnes handicapées).
Elle vise à discerner les applications possibles ou à trouver des solutions nouvelles permettant d'atteindre un objectif déterminé choisi à l'avance.
- La recherche appliquée permet de comparer des pratiques et leurs résultats pour en définir les points forts et faibles, viser une amélioration de celles-ci et en mettre à jour les éléments positifs et transférables (étude comparative).
- La recherche appliquée est axée sur les besoins des personnes handicapées et de leurs familles, en vue de créer des actions adaptées à leurs réalités.
Elle doit donc être réalisée avec une collaboration étroite entre chercheurs / professionnels du secteur / personnes handicapées / familles, de manière à tenir compte des préoccupations des personnes handicapées et de leurs familles...
- La recherche appliquée peut intervenir dans des actions pouvant bénéficier à des personnes handicapées, même si cela ne concerne que certaines incapacités et certaines situations de handicap.

Ce que la FIRAH ne finance pas :

- La création ou le fonctionnement d'établissements et services sociaux et médico-sociaux
- L'aide directe à une personne handicapée particulière.
- Les projets de recherche liés aux mécanismes des maladies (visant à établir une prévention, un diagnostic ou un traitement des déficiences.)

La FIRAH pourra financer une recherche évaluative pour valider et démultiplier une pratique mais ne financera pas les actions proprement dites de mise en œuvre de la pratique.

2 /

**La recherche appliquée pour
Un accompagnement individualisé de qualité et un environnement inclusif
au service de la participation sociale ?**

La Convention relative aux droits des personnes handicapées définit le handicap de la façon suivante :

« Reconnaissant que la notion de handicap évolue et que le handicap résulte de l'interaction entre des personnes présentant des incapacités et les barrières comportementales et environnementales qui font obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres ».

C'est dans ce champ que la fondation souhaite intervenir avec une finalité de pleine et effective participation des personnes handicapées dans une société inclusive.

Pour cela la Fondation soutiendra des recherches appliquées et orientera les activités du centre ressources sur les deux variables de l'interaction qui produisent des situations de handicap, à savoir :

- les incapacités de la personne qui devront être améliorées ou compensées par un accompagnement individualisé de qualité.
- les barrières comportementales et environnementales qui devront être réduites dans un environnement devenu inclusif et facilitateur.

Les recherches de la Fondation sur ces deux variables seront tournées vers une finalité de participation sociale³.

La finalité de participation sociale est en lien avec la volonté de la Fondation de travailler sur des situations de la « vraie vie » et de résoudre des problèmes d'ordre pratique.

Pour un accompagnement individualisé de qualité

Les travaux de recherches et les connaissances diffusées en lien avec l'accompagnement devront porter une attention particulière :

- à la place et au rôle central des personnes handicapées assurés par des processus « d'autodétermination »
- à la formation des accompagnants qu'ils soient familiaux, bénévoles ou professionnels
- au développement de pratiques innovantes telles que le soutien par les pairs et les dispositifs tels que les « centres pour la vie autonome »
- aux dispositifs et aux méthodes d'évaluation des besoins des personnes en matière d'accompagnement
- aux dispositifs de proximité permettant de rapprocher la gestion et la mise en œuvre de l'accompagnement dans des lieux de vie ordinaire (habitat, école, travail...)

³ Il ne s'agit pas par exemple pour la fondation de soutenir des projets permettant d'améliorer les incapacités des personnes ou de transformer l'environnement si cette même recherche ne fait pas le lien entre l'impact de ces améliorations et la participation sociale.

Ces dynamiques portant sur l'accompagnement concernent à la fois les dimensions politiques, les systèmes et les services mis en place pour les personnes.

L'accompagnement concerne la mise en œuvre de l'ensemble des aménagements raisonnables (mesures adaptées) individualisés concernant les aides à la fois humaines, animales et techniques.

Pour une transformation sociétale vers un environnement inclusif et facilitateur

Le lien avec l'environnement facilitateur concerne :

- L'accessibilité physique et de communication
- Le changement du regard porté sur les personnes handicapées
- L'accès aux services de soutien spécifiques et aux services ordinaires

Les études portant sur les mesures positives visant à rétablir un équilibre entre la situation des personnes handicapées et les autres membres de la société seront appréciées.

3 /

La recherche appliquée pour la levée d'un obstacle technique à l'accessibilité des personnes handicapées

Toute recherche se fixant pour but de trouver une solution technique à des obstacles limitant l'accessibilité et l'insertion des personnes peut être soutenue dès lors qu'elle s'applique à un ensemble de personnes présentant le même type de déficience ou d'incapacité et que les critères d'évaluation de sa mise en œuvre dans les situations réelles sont précisés.

Présentation des 6 critères de sélection de l'appel à projet FIRAH 2011

1/ La pertinence du projet

Un projet de recherche sera considéré pertinent dans le cadre de cet appel à projet si les connaissances qu'il propose de produire ont pour objectif d'opérationnaliser les principes de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées, qui sont les suivants :

- **Le respect de la dignité intrinsèque**, de **l'autonomie individuelle** y compris la **liberté de faire ses propres choix**, et de l'indépendance des personnes
- **La non-discrimination**
- **La participation et l'intégration pleines et effectives à la société ;**
- **Le respect de la différence** et l'acceptation des personnes handicapées comme faisant partie de la diversité humaine et de l'humanité ;
- **L'égalité des chances ;**
- **L'accessibilité ;**
- **L'égalité entre les hommes et les femmes ;**
- **Le respect du développement des capacités de l'enfant handicapé** et le respect du droit des enfants handicapés à préserver leur identité

Ces principes serviront de première grille de lecture dans l'analyse des projets de recherche.

Ces principes balisent la notion de qualité : pour la FIRAH un projet de qualité est un projet qui porte et opérationnalise les principes de la Convention.

Il est à noter que cette Convention est globale et concerne à la fois :

- l'ensemble du champ du handicap tel que défini dans la convention⁴
- ainsi que l'ensemble des secteurs (tels que la santé, l'éducation, l'emploi...) et des lieux de vie pouvant concerner les personnes handicapées.

⁴ Préambule de la Convention e) Reconnaissant que la notion de handicap évolue et que le handicap résulte de l'interaction entre des personnes présentant des incapacités et les barrières comportementales et environnementales qui font obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres,

Enfin une recherche susceptible d'apporter une solution technique à des difficultés auxquelles sont confrontées des personnes handicapées dans leur accès aux différentes opérations de la vie quotidienne (à caractère personnel, familial, scolaire ou professionnel) et, de façon plus générale, dans leur autonomie, sont éligibles. Le caractère innovant, réaliste du projet et l'importance de ses retombées pour les personnes handicapées constituant les critères principaux de sélection.

2/ L'originalité du projet et son caractère innovant

La prise en compte des nouvelles approches, des nouveaux concepts et des changements de terminologies progressistes dans le champ du handicap sera recherchée.

La recherche pourra, si cela s'avère pertinent, préciser les passages des modes de travail classiques à ceux innovants et inclusifs en analysant les questions portant sur les résistances aux changements.

Enfin, l'innovation sera aussi démontrée dans les modalités de mesures de la qualité de vie, la qualité de la participation sociale, le degré de satisfaction, et l'autodétermination des personnes concernées.

Il sera important de positionner le projet dans un « état des lieux » du domaine qu'il s'engage à étudier. Le projet devra s'attacher à établir des liens pour favoriser une plus-value et une complémentarité avec les éléments de cet « état des lieux ».

L'émergence de l'innovation sera analysée par rapport aux éléments de son contexte particulier en mettant à jour ceux qui ont été porteur du changement.

3/ La qualité des porteurs de projet et des partenaires, leurs rôles et leur partenariat

Les modes de recherche participative démontrant un maillage chercheur / professionnels / personnes handicapées, leurs familles et leurs organisations représentatives seront priorités.

Le projet de recherche pourra impliquer le mouvement associatif de défense des droits des personnes handicapées. Cet ancrage associatif sera démontré par les motivations des organisations impliquées ainsi que leur rôle dans la planification, la réalisation, la diffusion des résultats et l'évaluation du projet de recherche.

Les personnes handicapées, leurs familles et leurs organisations représentatives devront être positionnées comme un « sujet acteur » de la recherche et non comme l'objet de celle-ci. Les projets de recherche ciblés sur des problématiques identifiées par les personnes handicapées et leurs familles seront privilégiés. Des preuves tangibles de cette approche participative seront requises comme des lettres de soutiens explicites.

Les chercheurs impliqués dans le projet devront être présentés, cela sous-entend que nous souhaitons voir apparaître dans le projet le nom des chercheurs participants, leurs domaines de compétences et les projets de recherche et publications auxquels ils ont participé en lien avec le thème de la recherche proposé.

Dans le domaine technique, les porteurs de projet devront démontrer leur capacité à atteindre leurs objectifs (avec leurs résultats antérieurs) et témoigner de leurs connaissances des problématiques réelles existantes du monde du handicap.

4/ La méthodologie et les résultats attendus

Une méthodologie de recherche explicite et cohérente sur le plan scientifique est requise.

Les résultats attendus seront clairement identifiés. Quels progrès/connaissances la recherche proposée apporte-t-elle ?

Ces résultats attendus préciseront, si cela est pertinent, les effets produits sur la qualité d'accès des personnes handicapées, la prise de décision, les bonnes pratiques ou encore l'effet sur la participation sociale ou l'exercice des droits des populations visées.

Les dimensions inclusives dans l'éducation, l'emploi, les transports, les nouvelles technologies et autres seront aussi mise en avant.

5/ Diffusion, valorisation et mode de transfert des connaissances

La finalité des actions de la FIRAH est de valoriser des connaissances pour influencer les politiques, les systèmes et les pratiques. C'est pour cela qu'une attention particulière sera portée à ces activités qui permettront à la connaissance produite d'être transférée autant qualitativement que quantitativement.

Une attention sera portée aux supports produits par le projet que ce soit par des publications, sensibilisations, formations, documents vidéo et autres moyens en fonction des modalités selon les publics concernés pour une appropriation des connaissances.

Les réseaux et autres dispositifs pouvant avoir des effets démultiplicateurs durables dans la diffusion et la valorisation des résultats devront être recherchés et cela en fonction des différents publics cibles.

6/ Le réalisme dans l'adéquation entre objectifs, activités et ressources

L'adéquation sera recherchée entre les points suivants :

- le réalisme du projet en termes de moyens (humain, logistique, matériel), le temps de réalisation et les ressources financières sollicitées.
- Le profil et le temps affecté au projet de l'ensemble des ressources humaines
- l'articulation entre l'affectation des ressources financières dans les activités de recherche et celles de diffusion proprement dites.

Les projets de recherche pourront être financés sur la base d'un montant maximum de 50 000 euros par an et d'une durée maximale de 2 ans (100 000 euros).

Les dates de l'appel à projet 2011

Mise en ligne de l'appel à projet 2011

31 Janvier 2011

Clôture de la réception des lettres d'intention

22 Avril 2011

Annonce des lettres d'intention présélectionnées et non sélectionnées aux porteurs de projets

Juin 2011

Clôture de la réception des dossiers complets

Vendredi 14 Octobre 2011

Annonce des dossiers complets sélectionnés et non sélectionnés aux porteurs de projets

Décembre 2011

Format de la lettre d'intention

La lettre d'intention de 2 pages maximum (police de caractère 11) ainsi qu'une annexe sera composée de :

Un résumé de 1/3 page exposant la problématique du projet et démontrant l'importance et la pertinence du projet.

Un résumé de 1/3 page exposant l'état des connaissances dans le domaine du projet et démontrant son caractère innovant

Un résumé 1/3 page sur les porteurs du projet, les partenaires et le rôle des différentes entités

Un résumé 1/3 page sur la méthode et les résultats attendus

Un résumé 1/3 page sur la diffusion et le mode de transfert des connaissances produites

Un résumé 1/3 page sur la faisabilité du projet : moyens à mettre en œuvre / calendrier de réalisation / budget.

Annexe (2 pages maximum) : CV et/ou présentation des organisations impliquées en abrégé.

Tous les postulants dont les lettres d'intention seront retenues seront invités ensuite à transmettre un dossier complet sur le projet. D'éventuelles recommandations pourront être formulées suite aux lettres d'intention afin de guider le porteur de projet dans l'élaboration du dossier complet.



La prise en compte de ces recommandations sera un facteur clef dans la sélection finale des dossiers complets.

La lettre d'intention peut être réalisée en Français ou en anglais et doit être envoyée en format Word et PDF à : firah@firah.org

Contact

14 rue de la Tombe Issoire - 75014 Paris

@ : firah@firah.org

 : 01.43.12.19.19  : 01.43.12.52.88

 : www.firah.org